



## AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 13 septembre 2021, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2021-464 abrogeant le règlement numéro 2021-463 relatif aux animaux domestiques visant à harmoniser la réglementation de la Municipalité avec celle des municipalités et villes situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nomingue, aux heures normales d'ouverture.

Donné le 15 septembre 2021.

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 15 septembre 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour de septembre de l'an deux-mille-vingt-et-un (15 septembre 2021).